

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérative :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

56

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 septembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Éric BOUCOURT  
Tahar BOUANANE à Jean-Michel LAVEST

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ.

**Conseillers ayant voix délibérative :** Guy PRADELLE, Alain DESCOLS

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

### ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIERE CESSION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE ATELIER DE MAROTHY

**Rapporteur :** Stéphane RODIER, Vice-Président

Accompagner le développement économique des entreprises locales et accueillir de nouvelles activités est une des grandes priorités de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui mène plusieurs actions pour augmenter l'offre foncière et immobilière sur le territoire intercommunal.

Dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités économiques de Matussière, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a reçu plusieurs sollicitations d'entreprises.

**Considérant** la proposition d'achat de la société l'Atelier de Marothy en vue d'un développement d'activité (maroquinerie de luxe) pour un terrain d'environ 4 321 m<sup>2</sup> (composé du lot 25 dont 363 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 391, 477 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 373, et 1 411 m<sup>2</sup> de la parcelle YL 390, et du lot 26 dont 30 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 372, 2 040 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 389) et pour un terrain complémentaire, en vue d'un développement futur, d'une surface d'environ 5 661 m<sup>2</sup> (composé du lot 33 dont 519 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 393 et 1 679 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 375, et du lot 34 dont 1 628 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 374, et 1 835 m<sup>2</sup> sur YL 392), suivant le plan de division ci-joint, au prix de 50 euros du m<sup>2</sup> hors TVA sur marge, en vue de l'implantation d'une maroquinerie de luxe.

La cession du terrain complémentaire fera l'objet d'un pacte de préférence dans les modalités pratiques seront précisées dans l'acte notarié.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente à la société L'Atelier de Marothy ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'un terrain d'environ 4 321 m<sup>2</sup> (composé du lot 25 dont 363 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 391, 477 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 373, et 1 411 m<sup>2</sup> de la parcelle YL 390, et du lot 26 dont 30 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 372, 2 040 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 389) et la vente d'un terrain complémentaire, dans le cadre d'un pacte de préférence, en vue d'un développement futur, d'une surface d'environ 5 661 m<sup>2</sup> (composé du lot 33 dont 519 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 393 et 1 679 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 375, et du lot 34 dont 1 628 m<sup>2</sup> sur la parcelle YL 374, et 1 835 m<sup>2</sup> sur YL 392), suivant le plan de division ci-joint, au prix de 50 euros du m<sup>2</sup> hors TVA sur marge, en vue de l'implantation d'une maroquinerie de luxe ;
- **Précise** que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge ;
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 56

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56

Abstentions :

Conseillers présents : 50

Pour : 56

Représentés : 6

Contre :

Non-participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance,

*H. Boudon*

Hélène BOUDON

Le Président,

*Tony BERNARD*

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

